



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Bordeaux, le 26 FEV. 2015

Monsieur le Maire,

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ) est désormais accessible aux particuliers pour l'acquisition d'un logement ancien à réhabiliter, dans près de 6 000 communes rurales en France.

L'Aquitaine est largement concernée par ce dispositif avec 446 communes, dont vous trouverez la liste en pièce jointe, répondant aux critères d'éligibilité fixés en application du décret n°2014-1744. Ces communes ont été sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché.

Afin de bénéficier de ce PTZ, l'opération d'acquisition du logement ancien doit être réalisée par un primo-accédant et s'accompagner de travaux d'amélioration dont le coût est au moins égal à 25 % du coût total de l'opération. Les conditions financières sont aussi avantageuses que pour une opération de construction neuve. Vous trouverez sur le site du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité l'ensemble des éléments techniques relatifs à ce dispositif : www.territoires.gouv.fr.

Cette initiative va à la fois favoriser la revitalisation des centre-bourgs ruraux, à travers la réhabilitation des logements du parc privé de votre commune, et l'accession à la propriété qui est l'une des clés du succès pour la relance de la construction. En outre, les travaux qui en découleront devraient être bénéfiques pour l'emploi dans le secteur du bâtiment en zone rurale.

Afin de contribuer à l'appropriation de cet outil par le plus grand nombre, je vous invite à faire connaître ce dispositif auprès des professionnels de l'habitat et de la rénovation de votre territoire, à échanger avec les organismes financiers agréés pour sa distribution et enfin à en assurer la promotion auprès de vos administrés.

C'est cette information coordonnée auprès de l'ensemble de ces acteurs, qui sont à la fois promoteurs et bénéficiaires, qui permettra la pleine efficacité du dispositif et contribuera à la vitalité de nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de région,

Michel DELPUECH